

DEPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

Téléphone : 02.38.29.10.82

Télécopie : 02.38.29.12.53

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 6 OCTOBRE 2014

Date de convocation : L'an deux mil quatorze, le lundi 6 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal
29 septembre 2014 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la

Nombre de Conseillers présidence de Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : 15 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, VALLÉE Bernadette,

Présents : 12 LANGLOIS Christiane, POIRIER Isabelle, d'HÉROUVILLE Emmanuel,
BOUGUEREAU

Votants : 15 Jean-Noël, d'HÉROUVILLE Yolande, GARCIA Claire, POMMEREAU François,
MEUNIER

Pierre, MARIE Olivier, KURYS Vincent.

Etaient excusés : Madame et Messieurs CARROUÉE Henri ayant donné pouvoir à

Madame LANGLOIS Christiane, MARTINAT Séverine ayant donné pouvoir à Madame

POIRIER Isabelle, LECLAIR Nadine ayant donné pouvoir à Madame VALLÉE Bernadette.

Secrétaire de séance : Madame LANGLOIS Christiane.

PRESCRIPTION DU PLU 2014 : « OBJECTIFS POURSUIVIS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION D'UN PLU POUR LA COMMUNE » ET « MODALITÉS DE CONCERTATION IMPOSÉES PAR L'ARTICLE L. 300-2 DU CODE DE L'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que :

- lors de sa réunion du 17 mars 2009, le Conseil Municipal, en l'absence de document d'urbanisme pour la commune, avait retenu le principe d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;
- après l'annulation, le 1^{er} juillet 2014, par le Tribunal Administratif de la délibération du 24 avril 2013 qui approuvait le PLU, il importe de reprendre la démarche d'élaboration d'un nouveau PLU ;
- la commune d'Isdes confirmant sa volonté forte de conserver son caractère solognot (architecture typique) et de garder son identité de village au cœur de la Sologne ;
- Il y a lieu de préciser les objectifs visés par cette démarche ainsi que les modalités de concertation préalable.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal demande au Maire d'obtenir un avis juridique sur la forme de la délibération à tenir pour éviter tout oubli ou faute de forme.

FLEURISSEMENT : MODALITÉS DU CONCOURS 2014

La commission « Fleurissement » propose de modifier les modalités du concours fleurissement des années 2014 et 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix, décide de limiter le budget alloué pour le concours fleurissement à 1 200 €, pour une soixantaine de lauréats. La remise des prix aura lieu en même temps que la présentation des vœux du Maire.

Une prochaine délibération décidera du mode de répartition de ces fonds entre les lauréats.

CENTRALE D'ACHAT APPROLYS : ADHÉSION

APPROLYS est une centrale d'achat dont le but est de mutualiser les achats des collectivités dans les départements du Loiret, du Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir.

Le Maire propose d'adhérer à cette centrale (la cotisation étant de 50 € par an) sachant que chaque membre reste libre de recourir ou non à la centrale et restera seul compétent pour suivre l'exécution des marchés publics et accords-cadres passés par cette dernière.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive d'adhésion au GIP centrale d'achats APPROLYS.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : DÉCISION DE POURSUIVRE AVEC L'ENTREPRISE DE CONTRÔLE RETENUE POUR LA 1^{ÈRE} TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle l'avancement des travaux d'assainissement en cours dans la Commune.
Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à passer commande à la Société Orléanaise d'Assainissement (SOA) pour les quatre tranches.

POINT FINANCIER : PRÉSENTATION ET COMMENTAIRES SUR LE « RÉALISÉ / BUDGÉTÉ » AU 30 SEPTEMBRE 2014

Le Maire distribue à chaque conseiller municipal un tirage des comptes « Commune », « Eau Potable » et « Assainissement », arrêtés au 30 septembre 2014 et en commente les différents éléments. Après 3 trimestres en 2014, la situation financière de la Commune présente peu d'écarts avec celle de 2013 à la même époque, à l'exception des gros travaux entrepris pour l'assainissement.

COMMISSION DES FINANCES : RÉUNION À PROGRAMMER

De façon à préparer la prochaine réunion du conseil municipal qui devra délibérer sur les tarifs municipaux pour 2015, il est décidé de convoquer la Commission des Finances pour le vendredi 7 novembre à 18 h, à la mairie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SULLIAS

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'arrêté qui a été pris prévoyant de ne pas transmettre à la Communauté de Communes du Sullias les pouvoirs de police en matière de déchets, d'assainissement et d'aire d'accueil des gens du voyage.

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DES DIVERSES COMMISSIONS

- Présentation des travaux des commissions « Travaux » et « Fleurissement ».
- Les propositions de travaux de la commission « Sécurité » seront examinées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- La proposition d'un avenant au contrat de rénovation de l'assainissement pour raccorder les vestiaires du stade au réseau général n'est pas retenue par le Conseil Municipal.

AFFAIRES DIVERSES

- La situation difficile de certaines personnes, en retard de paiement des factures d'eau et d'assainissement, est évoquée.
- Prochain réunion prévue le vendredi 7 novembre 2014 à 19 heures.

La séance est levée à 22 h 30.

Pour extrait,

Le Maire,

C. COLAS.